

UN EXHIBITIONISTE A LAVONCOURT

Pierre-François Mongin, 40 ans, domestique demeurant à Renaucourt, veuf avec un enfant, se retrouve devant le tribunal correctionnel de Gray en ce jour de mars 1864, suite à un procès-verbal dressé par la gendarmerie de Dampierre-sur-Salon.

Le 7 février dernier vers 17 heures il se trouvait à Lavoncourt, devant la maison du sieur Clerc, l'adjoint au maire et y a exposé ses parties sexuelles. Il a de plus outragé publiquement les gendarmes de Dampierre en leur disant qu'il se foutait bien d'eux, il a également refusé de se rhabiller.

Qu'a-t-il à dire pour sa défense ? Pas grand-chose sauf qu'évidemment il était ivre-mort.

Le tribunal considèrera que Pierre-François Mongin n'a jamais comparu devant la justice, fait assez rare pour l'époque, qu'il a de bons antécédents et que sans son état d'ivresse jamais il n'aurait commis pareil outrage.

Il écopera tout de même de 6 jours d'emprisonnement et au remboursement des frais de dépens soit 22 francs et 95 centimes + 2 francs de frais de poste.

En marge du procès-verbal, une note a été ajoutée extraite des minutes du greffe de la cour d'appel de Besançon.

Par décret en date du 25 juillet 1876, soit 12 ans plus tard, le président de la République française sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et vu la délibération favorable de la cour d'appel de Besançon en date du 29 juin 1876 a réhabilité le nommé Mongin Pierre-François.

Après 12 années, voilà qui n'est pas banal....